



LABEL

# QUALITÉ CLUB SPORT SANTÉ



**Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire**

46/48, rue de Lagny - 93100 Montreuil / Tél. : 01 41 72 26 00 / Fax : 01 41 72 26 04

E.mail : [contact@ffepgv.fr](mailto:contact@ffepgv.fr) / [www.ffepgv.fr](http://www.ffepgv.fr)

# Le Label Qualité Club Sport Santé



**M**esdames les Présidentes, Messieurs les Présidents,  
Chers amis,

C'est avec beaucoup de plaisir que nous vous présentons cette nouvelle mouture du «**LABEL QUALITÉ CLUB SPORT SANTÉ**».

Après les deux premières années de vie de son «grand frère», le «**LABEL QUALITÉ CLUB**», et comme nous nous étions engagés à le faire, il nous a paru intéressant de compléter ce dispositif initial avec une « valeur ajoutée » **SPORT SANTÉ**, parce qu'elle est :

- ▶ souhaitée par beaucoup de clubs pour lesquels il est important d'afficher ces critères, compte tenu des concurrences auxquelles ils sont confrontés,
- ▶ un complément tout naturel aux exigences de qualité de vie associative et de citoyenneté posées dans notre LABEL initial,
- ▶ un moyen intéressant d'intégrer, en valorisant leur action, les **ANIMATEURS** de nos clubs dont on sait qu'ils sont les premiers « agents » de réussite et de développement.

Vous aurez noté que le groupe de travail qui a proposé cette évolution n'a pas complexifié le LABEL dont le succès repose largement sur sa simplicité et sa clarté de présentation.

- ▶ Certains items d'origine ont été supprimés, car les **CODEP** et les **CLUBS** ont fait savoir qu'ils posaient des problèmes importants d'interprétation ou d'adaptation,
- ▶ Certains items ont été réaménagés dans leur forme,
- ▶ Un certain nombre d'items nouveaux, liés au **SPORT SANTÉ** ont été intégrés, qui visent à valoriser les clubs où tout est mis en œuvre pour faciliter l'accès de tous à la pratique des activités physiques,
- ▶ La présentation générale a permis d'organiser les items en référence aux quatre composantes du **CLUB**, ce qui aidera les structures dans leur volonté de progrès.

Ce nouveau **LABEL «QUALITÉ CLUB SPORT SANTÉ»** s'inscrit dans une évolution et il prolonge en les enrichissant les mesures d'accompagnement et d'encouragement précédentes

- ▶ Les modalités d'obtention sont les mêmes, sous la responsabilité des **CODEP**,
- ▶ Les valorisations et les récompenses restent ce qu'elles étaient, avec le diplôme fédéral, l'attribution de remise exceptionnelle de **GÉVÉDIT** pour le club et pour les dirigeants du bureau, les courriers fédéraux aux Mairies, aux Conseils Départementaux et aux Directions Régionales JSCS.

Il est évident qu'il n'annule pas le **LABEL «QUALITÉ CLUB»**. Les 400 clubs labellisés pourront continuer à l'utiliser pour leur présentation, ils pourront aussi compléter leur diplôme initial en bénéficiant des ajustements simples mis en place par les CODEP à partir de septembre.

**ENFIN**, nous avons souhaité que ce **LABEL «QUALITÉ CLUB SPORT SANTÉ»** soit valable pour 4 ans, compte tenu de l'investissement qu'il traduit et des garanties qu'il offre en matière d'affichage et de promotion.

Il nous reste à souhaiter qu'il connaisse le succès attendu, et que le plus grand nombre de clubs possible puisse obtenir le droit de porter cette image qui les valorise et récompense le travail accompli par vos équipes.

Avec nos encouragements et tous nos compliments, nos très cordiales salutations.

**Françoise SAUVAGEOT**  
Présidente

**Roland PRÉHEMBAUD**  
Vice-président Animation  
des Structures

## Pourquoi un label Qualité Club Sport Santé ?

D'abord pour garantir un fonctionnement associatif démocratique,  
Mais aussi un engagement fédéral lisible,  
Enfin une accessibilité et des choix d'actions centrés sur le bien-être et la motivation durable des pratiquants en toute sécurité.

## Pour qui ?

Pour tous les clubs qui en feront la demande auprès de leur Comité départemental et seront ainsi accompagnés dans leur démarche.

Cette distinction se concrétise par un diplôme valable 4 ans, une publication sur le site internet fédéral, l'information des collectivités (mairie, conseil départemental) en lien avec les clubs labellisés, des offres commerciales de la part de nos partenaires GÉVÉDIT et VVF, des cadeaux spéciaux aux dirigeants du club (GÉVÉDIT)...

## Le label Qualité Club Sport Santé est à votre portée.

Entrez dans la démarche, c'est un guide efficace pour dynamiser, clarifier et valoriser la vie associative Sport Santé de votre structure au sein de la FFEPGV.

Bonne route !

Françoise Sauvageot



## 1 LICENCIÉS





Les licenciés sont attachés à leur association.  
Ils participent à sa promotion et à son développement.

### Critères obligatoires

1. Tous les PRATIQUANTS ont une licence FFEPGV.

Le CODEP atteste que l'association .....  
remplit tous les critères obligatoires liés aux LICENCIÉS.

### Critères Valeur Ajoutée

-  1. Les LICENCIÉS sont accueillis avec beaucoup d'attention au sein du club : livret d'accueil, réunion d'information, moment convivial ...
-  2. Les LICENCIÉS sont invités à participer à des temps "forts" de la vie du club (moments conviviaux, fêtes, sorties,...).
-  3. Les LICENCIÉS sont invités à participer à des activités de prolongement (activités d'extérieur, marches, randonnées, activités aquatiques,...).
-  4. Les LICENCIÉS bénéficient d'informations sur le Sport Santé (les bonnes pratiques physiques, l'hygiène de vie, la diététique,...).
5. Les LICENCIÉS sont invités à remplir régulièrement des enquêtes de satisfaction (accueil, contenus des séances,...).

Nombre de critères "Valeur Ajoutée" ...../ 5

## 2 ANIMATEURS





Les ANIMATEURS sont de vrais professionnels.  
Ils sont des militants du Sport Santé.

### Critères obligatoires

- 2. Tous les ANIMATEURS ont une licence "Animateur FFEPGV".
- 3. Tous les ANIMATEURS du club sont diplômés.

Le CODEP atteste que l'association .....  
remplit tous les critères obligatoires liés aux ANIMATEURS.

### Critères Valeur Ajoutée

-  6. Les ANIMATEURS participent régulièrement à des formations continues EPGV.
-  7. Les ANIMATEURS favorisent l'accueil dans leurs cours de publics particuliers (publics en situation de handicap, porteurs de pathologies...).
-  8. Les ANIMATEURS proposent des tests pour mesurer les progrès du licencié via "Les fondamentaux du Sport Santé".
-  9. Les ANIMATEURS apportent aux pratiquants des conseils personnalisés.
- 10. Les ANIMATEURS participent à la vie et au développement du club (AG, manifestations...).

Nombre de critères "Valeur Ajoutée" ...../ 5

## 3 DIRIGEANTS


Les DIRIGEANTS encouragent la participation.  
Ils veillent à maintenir une identité fédérale.

### Critères obligatoires

- 4. Tous les DIRIGEANTS ont une licence FFEPGV.
- 5. Les DIRIGEANTS rencontrent régulièrement les ANIMATEURS (échanges, emploi, fonctionnement...).
- 6. Les DIRIGEANTS organisent l'AG annuelle et communiquent le compte rendu au CODEP.
- 7. Les DIRIGEANTS constituent un bureau d'au moins 3 membres.

Le CODEP atteste que l'association .....  
remplit tous les critères obligatoires liés aux DIRIGEANTS.

### Critères Valeur Ajoutée

-  11. Les DIRIGEANTS du club sont organisés pour assurer le maintien de l'activité en cas d'empêchement de l'ANIMATEUR au dernier moment.
- 12. Les DIRIGEANTS du club participent régulièrement à la vie du CODEP (AG, réunion de secteur, stage de rentrée...).
- 13. Les DIRIGEANTS renseignent les pages qui leur sont destinées sur le site internet fédéral.
- 14. Les DIRIGEANTS utilisent l'adresse «mail epgv» pour le club.
- 15. Les DIRIGEANTS suivent des formations continues.

Nombre de critères "Valeur Ajoutée" ...../ 5

## 4 ENVIRONNEMENT SOCIAL




Le Club encourage et facilite la participation de tous.  
Il fait en sorte d'être connu et reconnu.

### Critères obligatoires

- 8. Le club communique avec les supports fédéraux et utilise le logo fédéral destiné aux Clubs (disponibles sur I-Reseau.club).
- 9. Le club propose des séances d'essai gratuites.
- 10. Le club entretient des relations suivies (rencontres, invitations, réponses aux sollicitations etc) avec les représentants de sa collectivité territoriale.

Le CODEP atteste que l'association .....  
remplit tous les critères obligatoires liés à l'ENVIRONNEMENT SOCIAL et  
INSTITUTIONNEL.

### Critères Valeur Ajoutée

-  16. Le club propose des facilités de paiement, des tarifs préférentiels et différenciés.
-  17. Le club participe à des événements publics (UNICEF, Téléthon, forums, éditions de "Sentez-Vous Sport"...).
-  18. Le club utilise les médias locaux (presse, journal municipal...) pour le promouvoir.
- 19. Le club s'engage dans des mutualisations au sein du réseau EPGV : échange de matériel, séances ouvertes aux licenciés des clubs voisins, rencontres, mise à disposition d'animateurs...
- 20. Le club utilise les services de la centrale d'achat GÉVÉDIT.

Nombre de critères "Valeur Ajoutée" ...../ 5

# Le Label Qualité Club Sport Santé

Le CODEP : .....

Atteste que le Club.....remplit :

- Les 10 critères obligatoires
- Obtient.....critères "Valeur Ajoutée" sur 20
- Dont .....critères  sur 12

Fait à .....

Le .....

Représentant du club

Signature du CODEP

Pour obtenir le **Label Qualité Club Sport Santé**, le club doit :

- Remplir les 10 critères obligatoires,
- Obtenir :
  - ▶ au minimum 16 critères "Valeur Ajoutée" sur 20,
  - ▶ dont au moins 8 critères Sport Santé sur 12.

Dossier à retourner, complété,  
au service Vie Associative et Réseau